Etablissement Public
Foncier de Lorraine

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL

DE L'EPF LORRAINE n° 2014-76

Cette décision a été affichée à l'entrée de l'établissement du 01/09/14 au / /
intégrée au registre des délibérations le / /

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Directeur Général de l'EPF Lorraine,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants, R 211-1 et suivants, L 321-1 et suivants, R 321-1 et suivants, L 213-3 et L 300-1,

- Vu le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n° 73-205 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF Lorraine en date du 16 décembre 2009, approuvée le 17 décembre 2009, par le Préfet de la Région Lorraine, chargeant le Directeur Général de l'EPF lorraine ou son adjoint, d'exercer au nom de l'Etablissement le droit de préemption urbain dont l'Etablissement est titulaire ou délégataire,

- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 4 juillet 2014 en Mairie de LUNEVILLE concernant la cession d'un bien cadastré section AW n° 280 pour 2a 68ca au prix de 770 000 € (dont 6 000 € pour la parcelle sise à Lunéville cadastrée section AW n° 280 de 2a 68ca), prix indissociable de la vente de l'ensemble immobilier sis sur la Commune de Moncel-lès-Lunéville, lieudit « Les Wagons » et cadastré section AB n° 165 de 2ha 35a 55ca, 166 de 59a 16ca, 169 de 63ca, 170 de 1a 75ca et 174 de 2a 68ca, propriété de:

La SAS EQUITIS ayant son siège social 6, place de la République Dominicaine 75 017 PARIS et de la SARL TRAILOR ayant son siège social 13 avenue de la Libération 54 300 LUNEVILLE.

- Vu l'avis de France Domaine n° 2014-329V0732 en date du 22 juillet 2014,

- Vu la décision du maire de la Ville de Lunéville n° 2014 -242, en date du 15 juillet 2014, déléguant à l'EPFL l'exercice du droit de préemption sur ce bien,

Rue Robert Blum · BP 245 · 54701 Pont-à-Mousson Cedex - Téléphone : 03 83 80 40 20 · Fax : 03 83 80 40 21 · Courriel : contact@epfl.fr · www.epfl.fr
SIRET : 30136584700013 · APE : 4299Z · TVA Intracommunautaire : FR32301365847

Cette décision a été affichée à l'entrée de l'établissement du
01 / 09 / 14 au / / .
Intégrée au registre des délibérations le / / .

CONSIDERANT :

- l'intérêt porté depuis 2009 par la Communauté de Communes du Lunévillois pour la restructuration et l'aménagement du site de l'ancienne usine TRAILOR en vue d'y réaliser un projet urbain et d'y développer des équipements et des activités économiques,

- que la Communauté de Communes du Lunévillois a sollicité la politique régionale de Traitement des espaces dégradés pour la réalisation d'études techniques (diagnostic environnementaux, établissement de plans topographiques, ...) et d'une étude en vue de définir la capacité de reconversion du site,

- qu'en conséquence par délibération du Conseil Communautaire n° 2014-025 du 27 février 2014, la Communauté de Communes du Lunévillois a accepté de confier à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine la conduite d'une étude de vocation et d'une étude environnementale sur le site de la friche industrielle Trailor,

- qu'au titre de la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle n° F08FC40J009 « LUNEVILLE – MONCEL - Site Trailor » en date du 26 juin 2014, passée entre l'EPFL et la Communauté de Communes du Lunévillois, concernant le site Trailor sis sur les communes de Lunéville et de Moncel-lès-Lunéville, classé en périmètre à enjeux d'intérêt communautaire, l'EPFL s'est engagé à procéder à l'acquisition des bien situés sur le site, en vue de la réalisation d'un projet d'équipements et d'activités économiques,

DECIDE d'exercer le droit de préemption sur l'ensemble immobilier sis à LUNEVILLE cadastré section AW n° 280 de 2a 68ca selon le plan ci-annexé au prix de 2 000 €.

Il est fait observer que cette décision s'exerce simultanément à la décision de préempter les biens cadastrés AW 278 à Lunéville et AB n° 165, AB n°166, AB n°169, AB n°170 AB n°174 à Moncel les Lunéville.

Fait à PONT A MOUSSON

Le 14 aout 2014

Le Directeur Général

Alain TOUBOL

LUNEVILLE - Parcelle cadastrée section AW n° 280
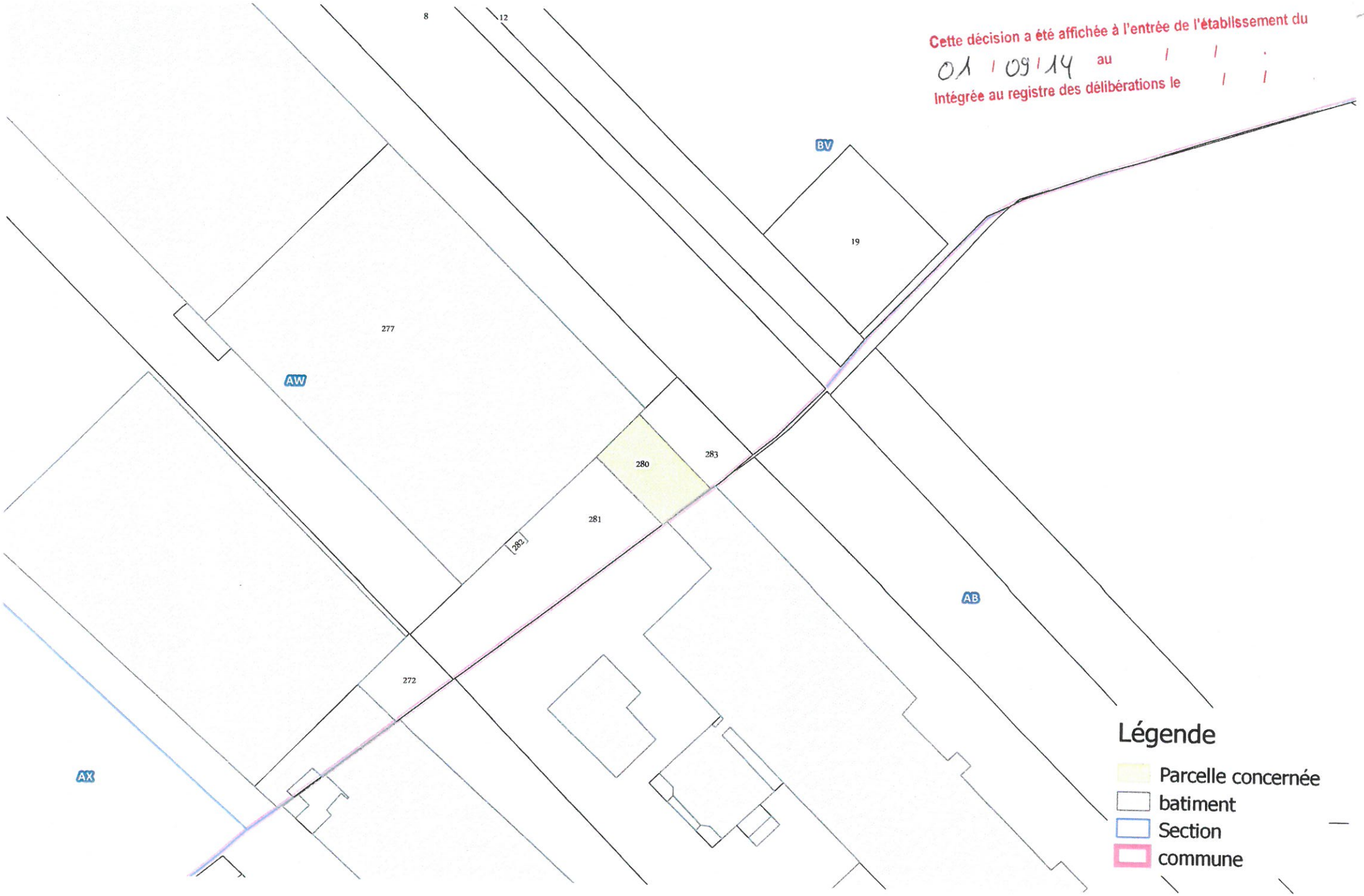
Cette décision a été affichée à l'entrée de l'établissement du
01 / 09 / 14 au / /
Intégrée au registre des délibérations le / /